

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. de la réunion du 26 février 2018
2. Droit de préemption urbain
3. Affaires financières
 - 3.1. Approbation du Compte Administratif 2017
 - 3.2. Approbation du Compte de Gestion 2017
 - 3.3. Affectation des résultats 2017
 - 3.4. Vote des taux d'impositions locaux
 - 3.5. Budget Primitif 2018
 - 3.6. Subventions et dotations
4. Informations sur les décisions prises par la Communauté de Communes du Centre Haut- Rhin
5. Informations et divers

PRESENTS	EXCUSES	PROCURATIONS A
HOEGY Bernard		
METZGER Fabienne		
SCHMITT Yannick		
	FLEISCHER Fabienne	HOEGY Bernard
ANGSELL Jean-Louis		
NODON FLIEG Véronique		
	HAEFFLINGER Patrice	METZGER Fabienne
SUTTER Sabrina		
BOEGLIN Thierry		
	MUSSOTTE Julie	HEITZMANN Aurélia
WUNDERLY Christophe		
HEITZMANN Aurélia		
HASSENFRATZ Eric		
BACHER Annette		
	SCHWENGER Guillaume	
PAULUS Frank		
SCHWOB Philippe		
LATUNER Maurice		
BUGMANN Steve		

Monsieur Bernard HOEGY, Maire, salue les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20 h 00. Il procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

M. Patrice KIEFFER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

POINT 1 : APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU 26 FEVRIER 2018

Le P.V. de la réunion du 26 février 2018 est soumis au vote.
Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont été reçues en mairie :

-Section 3 n°124/26 (55m²), 168/26 (405m²), 170/26 (213m²), 16 rue de Munchhouse.
Vente ISNER Gérard et Sophia à M.et Mme KIBLER Stéphane au prix de 100 000€

-Section 2 n° 186/1 (18,03 ares) et 202/2 (4,13 ares), Grand'ru
Vente HASSENFORDER Ginette à FONCIERE DU RHIN au prix de 207 500€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'ensemble de ces biens.

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

La Commission des Finances a examiné l'ensemble des points lors de sa réunion du 4 avril 2018.

3.1. Approbation du Compte Administratif 2017

Le compte administratif du budget est présenté par Mme METZGER chapitre par chapitre, il fait apparaître les soldes suivants :

Fonctionnement

Dépenses	1 547 458,98 €
Recettes	1 627 792,06 €
Excédent propre à l'exercice	80 333,08 €
Excédent de fonctionnement reporté 2016	255 193,79 €
	<hr/>
Excédent	335 526,87 €

Investissement

Dépenses	558 681,43 €
Recettes	520 597,00 €
Déficit propre à l'exercice	-38 084,43 €
Déficit d'investissement reporté 2016	-108 631,72 €
	<hr/>
Déficit	-146 716,15 €

Restes à réaliser en investissement

Dépenses	149 712,19 €
Recettes	-
Solde	-149 712,19 €

Après présentation du compte administratif 2017, M. le Maire quitte la salle.

Mme METZGER prend la présidence et soumet le compte administratif au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget général.

3.2. Approbation du Compte de Gestion 2017

Le Compte de Gestion du budget général fait apparaître un résultat de clôture de :
+ **335 526,87 €** pour la section de fonctionnement
-**146 716,15 €** pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal constate la concordance des résultats avec le compte administratif 2017 et approuve à l'unanimité les résultats.

3.3. Affectation des résultats 2017

Les résultats du compte administratif présentent :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **335 526,87€**
- un déficit d'investissement de **-146 716,15 €**
- un solde des restes à réaliser de **-149 712,19 €**

Soit un besoin de financement de **-296 428,34 €**

Il est proposé d'affecter 296 428,34€ au compte 1068 pour la couverture du déficit d'investissement.

Les résultats à reprendre au budget primitif 2018 sont :

- Résultat de fonctionnement reporté : 39 098,53€ (art.002)
- Résultat d'investissement reporté : -146 716,15€ (art.001)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3.4. Vote des taux d'impositions locaux

Le montant prévisionnel 2018 notifié par les Services Fiscaux du Haut-Rhin pour le produit des 3 taxes s'élève à 446 526€. Pour mémoire le produit 2017 s'élevait à 430 918,00€.

Il est proposé de maintenir le taux d'imposition des 3 taxes comme indiquées ci-dessous :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2018	TAUX	PRODUIT FISCAL
Taxe d'Habitation	2 330 000€	9,01%	209 933€
Taxe foncière (bâti)	2 166 000€	9,05%	196 023€
Taxe foncière (non bâti)	77 900€	52,08%	40 570€
		Total	446 526€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des 3 taxes.

3.5. **Budget Primitif 2018**

Le budget primitif 2018 s'équilibre en fonctionnement à 1 750 742,53 € et en investissement à 1 099 428,34 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018

3.6. **Subventions et dotations**

La commission des finances a étudié les différentes demandes de subventions :

Il est proposé d'accorder une subvention de 200 Euros pour les associations du village qui ont fourni le bilan financier et membres de l'OMSAL, 160 euros pour les associations non membres de l'OMSAL.

L'allocation vétéranice à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'un montant de 240 euros.

Un montant de 200 euros pour les jeunes licenciés de la G.V. et 250 Euros pour le Football.

Un montant de 80 Euros pour la Prévention Routière.

Une participation de 64 Euros pour l'Association des enfants lecteurs (16 Euros par classe)

Une participation de 150€ pour le salon des artistes.

Un montant de 125 Euros pour la Bibliothèque Centrale de Prêt

Une participation de 1,95 Euros par jour et par enfant pour l'OMSAL section ACM pour le CLSH d'été.

Un montant de 3,05 Euros par élève pour l'UNSS (Collège Victor Schoelcher à Ensisheim).

Une participation de 9,15 Euros par jour et par élève pour l'Ecole Champagnat.

Un montant de 873 Euros pour les frais de fonctionnement du Football club.

Un montant de 2500 Euros pour les frais de fonctionnement de l'OMSAL.

L'opération géraniums est reconduite à raison d'une prise en charge de 0,30€ par plant par la commune

Après délibérations, le Conseil Municipal décide :

-Par 12 voix pour d'accorder les subventions à l'OMSAL (MM.Hoegy, Schmitt, Wunderly, Mme Heitzmann ont quitté la salle lors du vote)

-à l'unanimité de s'aligner à la décision de la Commission pour allouer les autres subventions.

Fixation de la prise en charge du repas des pompiers envoyés en formation.

Il est proposé de leur allouer un montant de 15 Euros par personne.

Ce montant sera versé à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sur présentation d'une liste nominative.

Dotations aux écoles

M. le Maire rappelle que la dotation par élève est de 3 €.

TARIFS COMMUNAUX

Maison Pour Tous

Le prix de la location de la salle au rez-de-chaussée reste fixé à 50 € (assurance comprise).

Fax: 2 € par fax

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir ces dotations et ces tarifs.

POINT 4 : INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

Conseil de Communauté du 22 mars 2018

- Compte administratif 2017 : budget principal, budget enfance et jeunesse, budget ordures ménagères, budget ZAID Ensisheim-Réguisheim, budget ZA9 développement économique. Excédent global sur les 5 budgets de 3 445 539,45€
- Fiscalité locale, taux 2018 : maintien des taux de 2017
- Budget primitif 2018 : budget principal de 15 936 000€, budget enfance et jeunesse de 1 422 000€, budget ordures ménagères de 2 944 000€, budget ZAID Ensisheim-Réguisheim de 26 368 000€, budget ZA9 de 17 741 000€.
- Travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée à Meyenheim : remplacement de la conduite d'eau sur le réseau principal
- Modification simplifiée n°2 du P.L.U d'Ensisheim : modalités de mise à disposition du public
- Pôle III-Thur : vente de terrains à la SCI MAXIFER
- Zone d'activités d'Oberhergheim : indemnisation d'un exploitant et signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'extension du réseau d'assainissement (SIEPI).
- Parc d'activités de Niederhergheim est : vente du lot 1 à la menuiserie métallique Riess (249 048,00€) et signature d'une convention de constitution d'une servitude suite à l'installation de la ligne électrique souterraine (ENEDIS)
- Ordures ménagères, déchetterie d'Oberhergheim : acquisition de terrain
- Accueils collectifs pour mineurs : conventions d'avance de trésorerie

POINT 5 : INFORMATIONS ET DIVERS

- M. le Maire donne lecture des demandes d'autorisations relatives à l'utilisation des sols.

- M. Schwob rappelle le problème du stationnement rue de Hirtzfelden.
Un marquage au sol est prévu prochainement selon les conditions météo.

-Mme Heitzmann signale des problèmes sur les radars pédagogiques.
Un changement des cartes des appareils est prévu.
Elle fait également part que la vitre de l'abribus rue de la gare a été brisée.

M. Latuner s'interroge sur la destination des terrains BRANDELIK et sur la réfection des berges de l'III dans l'Eiblen et en amont du pont.

Le Maire lui répond :

- qu'au sujet des terrains BRANDELIK rien n'est décidé et qu'ils seront éventuellement mis à disposition de l'occupant actuel pour une année (occupation précaire)
- que le Syndicat de l'III est au courant de l'érosion des berges et il fera le nécessaire.

La séance est close à 21h30

Réguisheim, le 13 avril 2018
Le Maire
Bernard HOEGY